



Maison a vendre surenchere par rapport prix du contrat

Par **ch56**, le **18/07/2015** à **14:59**

Bonjour,

j'ai une maison a vendre dans le 78. l'agence a fait une proposition d'achat au prix du contrat soit 148000 euros. Je n'ai pas encore signe cette proposition . Un autre client propose 160000. le 1er acheteur n'est pas content et soutient qu'on n'a pas le droit de renchérir au dessus du prix affiché par l'agence. Il veut tenter une action en justice pour prouver son bon droit.

A t'il raison ? l'agence ne sait pas. Merci de repondre rapidement

Par **aguesseau**, le **18/07/2015** à **16:11**

bjr,

si l'agence vous a trouvé un client au prix proposé, il y a alors accord sur le prix et la chose, et la vente est

réputée parfaite (article 1583 du code civil).

en matière de vente immobilière, la surenchère est prohibée.

vous pouvez consulter c elien:

<http://www.quechoisirmarseille.fr/acceptation-loffre-dachat-surenchere-immobiliere>

cdt